

Procès-Verbal du Conseil municipal

du 30 septembre 2022 – 18h30

Le 30 septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE
Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD
Convocation en date du : 22 septembre 2022

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSES : HELSEN Véronique (pouvoirs donnés à Sylvie GIRAUD), BARBAN Daniel (pouvoirs donnés à Julien GRAS)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Ordre du jour :

- Présentation de l'étude par Recytec pour le plan d'épandage de la station d'épuration des Costes (durée de la présentation par Monsieur Garcin environ 30 minutes)
- Délibération pour attribuer le logement T.3 des Costes
- Délibération pour adopter la nouvelle nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023
- Délibération pour valider le plan de financement pour l'aménagement du lac de Roaffan
- Reformuler la délibération pour demander la subvention au Département 05 pour les voyages scolaires
- Délibération pour renouveler l'engagement à la certification forestière PEFC
- Délibération pour signer une convention de prestation pour le contrôle des points d'eau incendie avec le SDIS
- Délibération pour valider le projet de convention d'adhésion au service hygiène et sécurité avec le CDG05
- Questions diverses

- Présentation de l'étude par Recytec pour le plan d'épandage de la station d'épuration des Costes (durée de la présentation par Monsieur Marec Brandi environ 30 minutes)

L'entreprise Recytec présente l'étude de faisabilité pour la gestion et la valorisation des boues résiduelles issues du lagunage de la station d'épuration des Costes. Trois solutions sont proposées :

1. Le curage et la valorisation des boues se fait sous forme liquide par épandage agricole. L'épandage se ferait avec les boues de Chauffayer. Le coût est estimé à 22 770€ HT.
2. Le curage distinctif de la phase liquide et solide des boues puis épandage de la phase liquide et compostage de la phase solide. Les boues sont ensuite transférées au centre de compostage d'Orcières. Le coût s'élève à 26 200€ HT.
3. Le curage des lagunes, la déshydratation et le compostage des boues avec un coût de 30 000€ HT : les boues déshydratées sont transférées au centre de compostage d'Orcières.

Monsieur Brandi précise qu'une étude bathymétrique faciliterait l'évaluation du coût des opérations à mener. Une telle étude permet d'obtenir des informations telles que la profondeur des lagunes, la hauteur des boues, etc. Le coût de cette étude s'élève à 2500€ HT.

Le Conseil Municipal décide de programmer le traitement des boues au printemps et retiendra la solution la moins onéreuse possible à cette date.

➤ **Délibération pour attribuer le logement T.3 des Costes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement de type T3, situé au 266 route du lac aux Costes sera vacant à compter du 16 octobre 2022. Il propose de fixer le montant du loyer, de la caution et de sélectionner un locataire parmi les demandes adressées en mairie. Il souhaite également que le locataire s'engage à proposer un cautionnaire au moment de la signature du bail. Monsieur Julien GRAS ne prend pas part au débat et au vote de cette délibération, un membre de sa famille étant candidat à l'offre de l'appartement.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à 10 voix pour et 3 abstentions décide d'attribuer le logement dans l'ordre suivant :

- 1) Madame Tholomé Julia
- 2) Madame Alleq Lucette
- 3) Monsieur et Madame Scaletta

Suite au désistement de Madame Tholomé Julia, l'appartement est attribué à Madame Alleq Lucette. Le Conseil Municipal décide de louer l'appartement T3 sis au 266 route du lac à Madame ALLEQ Lucette à compter du 1^{er} novembre ou du 1^{er} décembre 2022 en fonction des travaux à réaliser à la mi-octobre lors de la sortie des locataires actuels. Il fixe la caution et le loyer mensuel avec le garage à 550€.

➤ **Délibération pour adopter la nouvelle nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023**

La M57 est le cadre juridique qui régit la comptabilité des Métropoles françaises. Se voulant universelle, elle est destinée à remplacer au plus tard en 2024 les autres instructions : M4 (EPIC), M14 (Communes et EPCI), M52 (Départements), M71 (Régions).

Cette nouvelle instruction présente les principales avancées suivantes :

- ✓ Référentiel commun généralisé empruntant le meilleur de chaque instruction et se rapprochant du Plan Comptable Général (PCG).
- ✓ Extension à toutes les collectivités de certaines règles budgétaires assouplies, dont bénéficient déjà les régions.
- ✓ Compte Financier Unique (CFU) en remplacement des actuels compte administratif et compte de gestion. Moins volumineux et plus lisible que la somme de ces derniers (élimination des doublons et simplification des annexes).
- ✓ Possibilité de faire certifier les comptes de la collectivité.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire souhaite que la collectivité adopte la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023. Cette norme comptable s'appliquera au budget principal de la commune. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget principal de la commune d'Aubessagne.

- Délibération pour valider le plan de financement pour l'aménagement du lac de Roaffan

Monsieur le Maire présente le plan de financement relatif au projet d'aménagement du lac de Roaffan dans le cadre de l'espace valléen :

	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
TRAVAUX ESTIMES	56 637 €	Conseil Régional (40%) <i>Espace Valléen Champsaur Valgaudemar 2021/2027 - valorisation de l'eau et de la richesse de ses milieux</i>	22 655€
		Conseil Départemental (30%)	16 991€
		Autofinancement (30%)	16 991€
			56 37 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité valide le plan de financement relatif au projet d'aménagement du lac de Roaffan dans le cadre de l'espace valléen et autorise M. le Maire à déposer les demandes de subvention au Conseil Régional et au Conseil Départemental pour ce projet.

- Reformuler la délibération pour demander la subvention au Département 05 pour les voyages scolaires

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de compléter la délibération 44/2020 prise le 13 août 2020 concernant le voyage scolaire 2021-2022. Une participation financière de la commune de 60€ par enfant pour les classes de CE et CM et de 310€ par classe pour les CP et maternelles avait été votée. L'école d'Aubessagne a adressé son projet de voyage aux Services Départementaux de l'Éducation Nationale des Hautes-Alpes qui a été validé d'un point de vue pédagogique. Le Maire informe que la commune peut donc bénéficier d'une aide du Département, allant jusqu'à 90€ par enfant et la prise en charge du transport aller/retour.

Il invite le Conseil Municipal à déposer une demande de subvention pour les trois voyages scolaires ci-dessous réalisés aux mois de mai, juin et juillet 2022 :

	Classes		
	CE/CM	PS/MS	GS/CP
Lieu	Chatelrêt. ODCVL Le Chatelrêt	Champoléon - refuge Pré de la Chaumette	Champoléon - refuge Pré de la Chaumette
Date	Du 2 au 6 mai 2022	Du 16 au 17 juin 2022	Du 30 juin au 1er juillet 2022
Nbre d'enfants	44	13	10
Enseignants	Fanny BOISSERANC et Caroline DEVALIERE	Stéphanie BERNARD	Lucie PAIUSCO
Nature du projet	Découverte de l'astronomie	Découverte de la nature	
Montant alloué par la commune	2 640 €	310 €	310

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au Département des Hautes-Alpes au titre des voyages scolaires réalisés en juin et juillet 2022 et pour le séjour avec hébergement réalisé au mois de mai 2022.

- Délibération pour renouveler l'engagement à la certification forestière PEFC

Monsieur le Maire explique qu'avant la fusion, la commune de St Eusèbe en Champsaur avait adhéré à la certification PEFC (Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières). Cette certification exige un engagement de la commune pour faire respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur. Le renouvellement de cette certification se pose donc aujourd'hui à l'échelle de la commune d'Aubessagne.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas renouveler la convention.

- Délibération pour signer une convention de prestation pour le contrôle des points d'eau incendie avec le SDIS

Monsieur le Maire indique que la convention entre la commune et le SDIS concernant la mise à disposition de matériel pour la vérification technique des points d'eau d'incendie par les agents de la commune a pris fin.

Monsieur le Maire propose de conclure une nouvelle convention en demandant au SDIS de réaliser cette prestation de contrôle. Cette convention de prestation de service des vérifications techniques des points d'eau d'incendie est d'une durée de trois ans. Le tarif s'élève à 33€ pour la première année et à 64€ par PEI en cas de vérification unitaire, le tarif étant réévalué tous les ans.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, valide le projet de convention de prestation de service des vérifications techniques des points d'eau incendie avec le SDIS 05.

- Délibération pour valider le projet de convention d'adhésion au service hygiène et sécurité avec le CDG05

Monsieur le Maire rappelle qu'actuellement la mairie bénéficie uniquement d'un « assistant de prévention » mis à disposition par le CDG05.

Il indique que le Centre de Gestion peut également accompagner les communes dans la mise à jour du Document Unique. Pour rappel, depuis la sortie du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, qui a modifié le Code du Travail, les employeurs territoriaux ont obligation de réaliser et de mettre à jour annuellement le « Document Unique ». Ce document comporte le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

M.le Maire explique que nous pouvons baisser le nombre d'heure des « missions prévention » puisque l'accompagnement dans le suivi du document unique déchargera l'assistant de prévention de certaines vérifications.

Monsieur le Maire propose de revoir notre convention avec le CDG05 afin d'être accompagné par leur service hygiène et sécurité sur :

- Des missions « *d'accompagnement et prévention des risques professionnels* » qui consistent à évaluer les risques professionnels et à mettre à jour du document unique. Le coût moyen annuel est de 200€ (2 jours tous les trois ans)
- Des missions « *assistant de prévention* » pour aider à la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Le coût moyen annuel est de 450€ (3h tous les deux mois)

Monsieur le Maire précise que ce coût total de 650€ reviendrait moins cher que le forfait actuel qui compte 30h par an d'« assistant prévention », soit 750€ par an.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité valide la proposition de Monsieur le Maire d'établir une nouvelle convention avec le service hygiène et sécurité du CDG05 afin d'être accompagné sur des missions « d'accompagnement et de prévention des risques professionnels » et sur des missions « assistant de prévention » à compter du 1^{er} novembre 2022.

- Délibération pour retenir le géomètre qui va réaliser un plan topographique dans le cadre du projet du bâtiment à vocation économique

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que trois devis ont été demandés auprès de géomètres locaux pour réaliser un plan topographique dans le cadre de l'étude de programmation architecturale et urbaine du bâtiment à vocation économique. Monsieur le Maire présente les devis reçus :

- Entreprise SCP POTIN : 1 998€ HT
- Entreprise Toulemonde Bontoux : 2 461.20€ HT

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider le devis de l'entreprise SCP POTIN d'un montant de 1 998€ HT pour réaliser le plan topographique dans le cadre de l'étude de programmation architecturale et urbaine du bâtiment à vocation économique.

- Questions diverses

- Point travaux RD 23 et devis Proximark

Monsieur le Maire explique qu'une piste cyclable reliant Les Lantelmes à Beaurepaire va être réalisée sur la RD23 à l'initiative du Département. Pour cela une chaussée à voie centrale banalisée doit être faite avec une signalisation horizontale et verticale au sol. Il se trouve que le coût de la signalisation à l'intérieur du hameau est à la charge de la commune. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise Proximark. Le Conseil Municipal souhaite réaliser la signalisation uniquement sur la partie de chaussée refaite à neuf.

- Devis nacelle Gap Matériel pour la taille des arbres dans le bourg

Monsieur le Maire présente le devis de Gap Matériel pour louer un camion nacelle pour tailler les arbres situés près de la scierie. Le conseil Municipal approuve à l'unanimité ce devis.

- Projet « Aubessagne : Histoire et Patrimoine »

Monsieur le Maire présente le projet « Aubessagne : Histoire et Patrimoine » lancé par un collectif d'habitants. Le Conseil Municipal soutient cette initiative en précisant que toute la commune doit être concernée par ce projet et non seulement Chauffayer.

- Demande de soutien à la cantine de la part de l'agent de cantine.

Monsieur le Maire fait part de son échange avec l'agent de cantine. Le nombre d'élèves croissant inscrit à la cantine nécessite plus de temps de travail pour maintenir la qualité du service. L'agent de cantine a demandé si un des autres agents communaux présents pendant la pause méridienne pouvait voir son temps de travail augmenté de 30 minutes. Le conseil Municipal valide cette demande à l'unanimité.

- **Modification horaires mairie**

Monsieur le Maire expose la demande de covoiturer des deux secrétaires de mairie trois jours par semaine. Pour des questions d'organisation, ce covoiturage nécessite la fermeture de la mairie à 17h15 au lieu de 17h30.

Compte tenu du climat économique et environnemental, le conseil municipal soutient cette initiative et valide leur demande.

Les horaires d'ouverture restent maintenus jusqu'à 19h tous les jeudis.

Les nouveaux horaires d'ouverture au public sont donc :

Lundi, mardi, vendredi : 13h30-17h15

Jeudi : 13h30-19h

- **Proposition de devis du logiciel de comptabilité pour la transposition M57**

Le Conseil Municipal ayant délibéré favorablement à l'adoption de la nouvelle nomenclature M57, Monsieur le Maire présente le devis demandé à JVS, le prestataire des logiciels de mairie, pour passer à la M57. Le coût de la mise à jour du logiciel s'élève à 350€ HT. Le conseil municipal valide ce devis.

- **Projet canal des Herbeys et courrier signé des trois communes concernées par le projet en cours**

Monsieur le Maire présente le courrier adressé au président de l'ASA du canal des Herbeys et cosigné par les Maires d'Aubessagne, de Saint Maurice et de Saint Jacques.

Cette lettre invite le Président de l'ASA à proposer une date pour organiser une réunion avec toutes les parties prenantes du projet.

- **Crèche vivante du 17 décembre 2022**

L'association Péoume Valgo-Champsaur organise une crèche de Noël le samedi 17 décembre 2022 à la salle des fêtes de Chauffayer. Pour cette journée, une série d'animations aura lieu : promenades en âne, tombola, danses et chants folkloriques. La journée se clôturera avec un feu de joie et un feu d'artifice. La commune s'engage à s'occuper du feu de joie, du sapin de Noël et à verser une subvention de 500€ pour cette manifestation.

- **Courrier d'un administré et positionnement de la commune en matière d'économie d'énergie (éclairage public, chauffage école, chauffage salle des fêtes)**

Monsieur le Maire présente le courrier d'un administré qui invite la commune à réduire la consommation d'électricité notamment en réduisant l'éclairage public la nuit. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à travailler sur la réduction de la consommation d'énergie de la commune. Des pistes sont à étudier comme par exemple la coupure de l'éclairage public la nuit, la pose de leds sur l'ensemble du réseau de la commune, baisser la température du chauffage des bâtiments publics. Alain Rochas se charge de contacter le Président du Syndicat Intercommunal pour avancer sur ce travail.

- **Prêt matériel avec commune de St Firmin**

Monsieur le Maire fait le point sur les prêts réciproques de matériel entre les deux communes.

- **Devis école matériel EPS**

Monsieur le Maire explique que le Ministère de l'Education Nationale demande à l'école de mettre en place 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne (APQ) à partir de la rentrée 2022. Afin de remplir dans les meilleures conditions cette mission, l'école demande si la commune peut prendre

en charge le matériel EPS. Monsieur le Maire présente le devis de matériel adressé par la directrice. Le conseil Municipal valide ce devis.

- Devis salle des fêtes des Costes

Monsieur le Maire présente le devis pour commander une nouvelle plaque pour la salle des fêtes des Costes. Le conseil municipal valide le devis de 283€. HT

- Réunion publique eau (Association Prout Valgo)

Monsieur le Maire informe que l'association Prout Valgo souhaite organiser une réunion publique sur la problématique de l'eau

Cette rencontre se tiendra le 6 Octobre 2022 à la salle des fêtes de Saint-Firmin de 14 à 17h. Elle se veut participative c'est-à-dire que les personnes présentes seront impliquées dans le déroulé et les résultats de cette demi-journée.

- Demande de salle communale de la part d'un groupe en séjour itinérant

Monsieur le Maire explique qu'une demande de salle a été faite par un groupe itinérant de 30 adultes pour la nuit du 2 novembre. La salle des Costes est libre à cette date et pourrait leur être proposée. Le conseil municipal valide cette demande.

- Passerelle du ruisseau Meyer

Monsieur le Maire informe que la passerelle du ruisseau Meyer a été refaite par la communauté de communes.

Le secrétaire
Sylvie GIRAUD

Le Maire
Richard ACHIN